

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Décembre 1873.

## Bulletin politique.

A la séance d'avant-hier, l'Assemblée a  
terminé le budget des beaux-arts, et voté ce-  
lui de l'agriculture et du commerce.

Point de discussion sérieuse, point de  
faits importants à relever. Nous ne trou-  
vons qu'un amendement adopté, celui de  
M. Guichard, qui proposait d'utiliser le ma-  
gnifique potager de Versailles, créé par La  
Quintinie, et d'en faire une école d'horticul-  
ture.

Le crédit nécessité par cette installation  
est peu de chose, il ne se monte qu'à 25,000  
francs.

Nous voilà avec une école officielle de  
plus. Nous ne voudrions élever aucune cri-  
tique anticipée contre une mesure qui ne  
pourra être jugée que par ses résultats. Nous  
devons pourtant faire observer qu'en pareille  
matière l'enseignement officiel n'a jamais  
produit rien de bon. On paie des profes-  
seurs, mais bien souvent on n'a pas d'élè-  
ves.

Il est des choses dont le gouvernement ne  
doit pas se mêler ; et le jardinage n'est guère  
de son domaine.

Il nous souvient que dans les dernières  
années de l'Empire des professeurs nomades  
étaient envoyés dans les communes (qui les  
payaient) pour enseigner la taille des arbres  
et surtout la taille de la vigne. Ils étaient  
écoutés par curiosité, mais leurs conseils  
étaient peu suivis.

La pratique en ces sortes de choses, la  
pratique qui change suivant chaque pays,  
aura toujours raison de la théorie scientifi-  
que, qui est de sa nature trop absolue. Beau-  
coup ont essayé les nouvelles méthodes, et  
Dieu sait, hélas ! ce qu'elles leur ont coûté,  
pour en tirer de maigres profits.

On fait tout avec de l'argent, même de l'a-

griculture, mais c'est la question renversée :  
l'agriculture doit en produire et non pas en  
absorber, autrement elle est une duperie.  
Nous avons peur qu'il en soit de même de  
cette école de jardinage : les radis et les pois  
serviront à de bien belles expériences, mais  
ils pourraient coûter fort cher et se vendre à  
perte sur les marchés.

La commission des maires présente plus  
d'intérêt que la séance ; elle est en train de  
nous préparer une loi plus étroite encore que  
le projet du gouvernement ; c'est une assez  
mauvaise besogne.

M. de Broglie demandait le droit de nom-  
mer les maires partout, mais il les prenait  
dans le sein des conseils municipaux ; il ne  
réclamait la faculté de les choisir hors des  
conseils qu'en cas de révocation des maires  
précédemment nommés.

La commission va plus loin. Elle concède  
le droit de les prendre où l'on voudra, et  
non-seulement en dehors des conseils, mais  
encore parmi les propriétaires *forains*. C'est  
là une mesure détestable.

Le gouvernement se plaint des maires, et  
il a peut-être raison dans certains cas. Main-  
tenant il aura des maires obéissants, mais  
sans aucune autorité.

Franchement, quelle sera l'autorité d'un  
maire, gros monsieur, peut-être, dans la  
commune par les biens qu'il y possédera,  
mais qui résidera quelquefois fort loin ?

L'influence ne s'acquiert que par la rési-  
dence, et l'autorité ne s'exerce bien qu'à la  
condition d'être toujours présente sur les  
lieux.

En prenant le maire parmi les *forains*,  
on s'expose donc à laisser la commune  
sans direction, sans autorité, livrée à un ad-  
joint.

Si l'adjoint est bon, alors c'est lui qu'il  
faut nommer maire à la place de l'absent ;  
— s'il est mauvais, le gouvernement se re-  
trouve dans le même embarras qu'aparant-  
vant. Son maire absent n'aura qu'un titre,  
une autorité nominale, — il ne tiendra ja-  
mais la commune, où les mauvaises influen-  
ces prendront le dessus.

A l'heure qu'il est, le choix du maire,

fait hors de la commune, nous paraît une  
mesure déplorable. On affaiblit son autorité  
au lieu de la fortifier. Le gouvernement, s'il  
use de ce moyen, en ressentira bientôt les  
tristes résultats, et nous croyons qu'il va  
ainsi à l'encontre de son but.

M. Clapier a terminé son rapport. Cette  
loi viendra sans doute prochainement à  
discussion, aussitôt que le budget sera ter-  
miné.

Il faut s'attendre à une lutte acharnée sur  
cette question, car la loi touche aux intérêts  
les plus graves. Il est impossible que l'As-  
semblée la vote telle qu'elle est élaborée par  
la commission : ce serait mettre une arme  
dangereuse aux mains d'un cabinet qui ne  
nous inspire qu'une médiocre confiance.

On a beau la déclarer transitoire, elle du-  
rera toujours assez pour faire du mal ; et,  
du reste, au train dont va la Chambre, nous  
ne savons trop quand sera votée cette fameuse  
loi organique municipale qu'on nous pré-  
pare depuis deux ans.

## Chronique générale.

La commission du budget a adopté l'a-  
mendement de M. Lambert de Sainte-Croix,  
relatif aux 300,000 fr. destinés à donner  
des fêtes à l'Élysée.

Elle a discuté le décret du ministre des  
finances, relatif à l'âge des fonctionnaires  
des finances.

Elle a entendu MM. Raudot et Feray.  
M. Raudot demande l'application à la  
Rente française des droits de transmission  
sur les titres nominatifs et au porteur.

M. Feray propose la révision du cadas-  
tre.

Quelques membres du centre gauche,  
qui ont décidé de voter contre la proposition  
Philippoteaux, n'en contestent cependant  
pas l'utilité. S'ils sont décidés à s'y oppo-  
ser, c'est qu'ils y voient une question de

personnalités pour quelques candidats de  
l'avenir.

M. le général du Barail a posé la ques-  
tion de promotions dans la Légion-d'Hon-  
neur à l'occasion du premier janvier. Les  
promotions seront rares, croyons-nous, en  
raison du petit nombre de vacances.

La *Patrie* prétend que le maréchal Can-  
robert va être promu, incessamment, d'un  
grand commandement militaire.

On lit dans la *Patrie* :

Nous tenons des meilleures sources que  
le gouvernement a été et est encore pro-  
fondément ému du résultat des élections  
de dimanche.

Le succès de M. Marcou, dont le ministè-  
re n'ignorait pas le passé, l'a particuliè-  
rement frappé, et il ne serait pas étonnant  
que cette élection, dirigée ouvertement con-  
tre le maréchal de Mac-Mahon et l'ordre  
social, ne décidât le cabinet à se moins  
désintéresser dans les luttes à venir.

Nous croyons savoir que déjà on serait  
décidé à combattre les candidatures qui,  
comme celle de M. Marcou, seraient de vé-  
ritables déclarations de guerre.

Cette résolution est sage certainement,  
mais elle est incomplète. Pour combattre  
efficacement un ennemi, il lui faut oppo-  
ser un adversaire, et la nécessité absolue  
de diriger les élections ressort clairement de  
la situation actuelle.

Depuis que le résultat des dernières élec-  
tions est connu, la majorité est décidée à  
ne pas prendre de vacances à l'occasion  
des fêtes de Noël et du jour de l'an, avant  
d'avoir voté le projet de loi sur les maires,  
les propositions Courcelles et Philippoteaux.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA PETITE FAMILLE

YVONNE TROËNNEC.

## I.

Lorsque j'entrai dans la petite salle du  
cabaret... Au fait, je ne veux pas qu'on  
prenne mauvaise opinion de moi et qu'on  
s'imagine que je fais mes galeries d'une salle  
de cabaret. Le cabaret dont je parle était en  
même temps la seule auberge du petit vil-  
lage où je venais tous les ans faire des étu-  
des de types et de costumes bretons. J'y  
avais une chambre attitrée. Cette chambre  
était triste en sa qualité de chambre d'au-  
berge, et un peu sale en sa qualité de cham-  
bre bretonne. J'y entrais pour dormir, parce  
qu'il faut bien dormir à couvert, et je la quit-  
tais aussitôt que j'étais réveillé.

Ce soir-là, ma promenade quotidienne  
de l'après-souper avait été coupée par la  
pluie, qui continuait de tomber avec achar-  
nement. Je ne pouvais décemment me cou-  
cher à huit heures ; voilà pourquoi j'allai  
chercher un refuge dans la salle commune.

Lorsque j'y entrai, une douzaine de pipes  
bretonnes en pleine activité travaillaient à  
rendre l'atmosphère aussi lourde et aussi  
nauséabonde que possible. Une douzaine de  
nez bretons se plongeaient, à intervalles iné-  
gaux, dans des pichets de cidre d'une capa-  
cité respectable. Une douzaine de langues  
bretonnes discutaient bruyamment le récent  
mariage de Louis Troënnec.

La plupart des habitués, célibataires en-  
durcis, daubaient le nouveau ménage.

Comme tout le monde me connaissait,  
personne ne se dérangea ; l'on se contenta  
de me faire une petite place. Les critiques  
continuèrent avec une aigreur égale à celle  
du cidre, que l'on me servit dans un pichet  
ébréché. Je pensai, non sans vraisemblance,  
que ce pichet avait été écorné un jour de  
foire, sur quelque tête bretonne.

## II.

Tous les buveurs (y compris le cabaretier,  
qui prêchait d'exemple et pouvait passer  
pour un buveur remarquable) s'accordaient  
à blâmer ce mariage. Après avoir oui bien  
des criailleries et du rabâchage, je remar-  
quai que chacun avait une raison particu-  
lière d'en être mécontent. Cela me mit en  
garde, et me jeta dès le début dans le parti  
des jeunes mariés.

— Se marier si jeune ! criait un vieux  
garçon qui louchait d'une façon déplai-  
sante.

— Il n'est jamais trop tôt pour bien faire !  
lui dis-je afin de l'exciter.

Il haussa les épaules, suça à quatre ou  
cinq reprises le tuyau de sa pipe, et dit d'un  
ton maussade :

— Il est toujours trop tôt pour faire une  
sottise !

En regardant le vieux garçon louche, je  
ne pus m'empêcher de songer au renard qui  
trouve les raisins trop verts. Si quelque au-  
tre renard, plus habile vendangeur que le

premier, eût fini par attraper les raisins,  
son camarade, sans nul doute, l'aurait accu-  
sés d'avoir fait une sottise.

— Une fille sans le sou ! grommelait le  
vieux Leleux en regardant d'un œil défiant  
le fond de son pichet vide.

Le père Leleux avait des écus cachés quel-  
que part : on le savait ; néanmoins, per-  
sonne ne se pressait de débarrasser le bon-  
homme de ses écus en lui demandant la  
main de sa fille. Les écus auraient pu tenter  
quelque amateur ; mais la fille était si revê-  
che !

— Mais, insinuai-je, Louis non plus n'a-  
vait pas le sou.

— Raison de plus pour aller du côté où il  
y a du bien, dit le bonhomme en tendant  
son pichet pour le faire remplir.

Je supposai, avec quelque vraisemblance,  
que maître Leleux avait eu des vues particuliè-  
res sur Troënnec. Je sus très-bon gré à Yvonne  
(c'était le nom de M<sup>me</sup> Troënnec) de l'avoir  
emporté, quoique pauvre, sur les écus du  
père Leleux.



Les directeurs des journaux ont été entendus hier par la commission du budget, à propos du rétablissement de l'impôt du timbre.

La même commission doit examiner dans cette séance la question de la liquidation de la liste civile de l'empereur Napoléon. Elle délibérera ensuite sur les propositions nouvelles qui lui sont transmises par le ministère de l'instruction publique, relativement à l'Opéra.

Le gouvernement renonce à prendre en régie l'exploitation du Grand-Opéra, après avoir constaté l'opposition que ce projet rencontrerait.

Dans sa séance de mardi et conformément aux conclusions du rapport de M. Prétet, sur le budget de l'instruction primaire, le conseil municipal de Paris a voté le crédit de 2,370,000 fr. qui lui était proposé, mais sous réserve qui éliminerait dans un avenir prochain tous les maîtres congréganistes non pourvus du brevet de capacité.

On paraît s'étonner des mesures nouvelles prises par le gouvernement vis-à-vis du maréchal Bazaine, et de l'interdiction mise à l'entrée des visiteurs à Trianon. Ces mesures n'ont été prises que par suite de l'affluence qui se présentait autour du condamné.

Le gouvernement, quelque désir qu'il puisse avoir d'adoucir le sort du prisonnier, ne peut cependant pas le laisser poser en victime et en martyr. Le procès de Trianon n'a rien de politique. Bazaine a été condamné pour faits militaires, rien de plus, rien de moins.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

Quelques journaux disent que le gouvernement considère le duc d'Aumale comme étant en mission temporaire. Ce n'est pas là un cas spécial au duc d'Aumale.

Tous les députés qui occupent des postes diplomatiques ou militaires sont considérés par le gouvernement du maréchal de MacMahon, comme ils l'étaient par le gouvernement de M. Thiers, comme étant en mission temporaire.

Le *Rappel* annonce que M. Edgard Quinet travaille à un grand ouvrage qu'il publiera prochainement. M. Quinet traitera dans cet ouvrage des diverses transformations du progrès moderne dans toutes les branches de la civilisation.

M<sup>me</sup> la duchesse de Madrid est arrivée, le 4<sup>er</sup> de ce mois, à Pau, avec l'intention d'y mener la vie retirée qui lui convient dans la cruelle situation où se trouve l'Espagne et

en présence des dangers continuels que court son royal époux.

Ceci en réponse aux personnes malveillantes qui ont osé dire que la Reine venait à Pau pour s'amuser. La princesse a l'âme trop élevée pour oublier jamais ce qu'elle doit à elle-même, à son infortuné pays et au Roi.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

M. Régnier, témoin cité dans l'affaire Bazaine, qui a cru devoir prendre la fuite, et contre lequel le commissaire spécial du gouvernement devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre, a fait les réserves dont on se souvient, a adressé au journal le *Times*, de Londres, une longue lettre datée de Sierre (Suisse), dans le but « de justifier sa conduite, de dévoiler les desseins de ses ennemis et d'être admis à venir en Angleterre. »

Dans cette lettre, que le *Times* ne fait que résumer, Régnier déclare « que quatre jours avant la date de sa lettre, il a été cité devant un conseil de guerre et condamné par contumace; que des gendarmes ont fait des perquisitions dans son domicile, que ses effets mobiliers vont être vendus et sa famille sera ruinée. »

Il propose au *Times*, « très-sérieusement, dit ce journal, de constituer tous les journaux de Londres en tribunal d'honneur » pour juger s'il est digne d'être reçu en Angleterre et digne aussi de la protection de ce pays. Il s'engage, si la décision de ce tribunal lui était contraire, à renoncer à ces avantages pour lui et pour sa famille « et à errer, semblable à un autre Cain, portant au front une marque d'infamie, sur d'autres terres étrangères. »

Le *Times*, après avoir consacré un assez long article aux agissements de Régnier durant le blocus de Metz, termine en déclarant la mission de faire examiner et discuter sa conduite par la presse de Londres, et dit : « Il semble étrange qu'un homme comme celui qui peut écrire une pareille rodomonade ait eu à jouer un rôle dans un des plus grands drames de l'histoire. »

Il est à peine utile de dire que la lettre dont il vient d'être question contient, entre autres choses, une grave inexactitude : Le sieur Régnier n'a été encore condamné par contumace, depuis sa fuite, par aucun conseil de guerre, et ses effets mobiliers n'ont nullement été saisis, comme il s'en plaint.

### LE CITOYEN MARCOU.

Le *Bien public*, le *Temps* et autres journaux du centre gauche et de la gauche modérée se réjouissent des dernières élections, et par suite de la nomination de M. Marcou. Or, voici ce que M. Marcou, qui vient d'être élu député de l'Aude, publiait dans son journal la *Fraternité*, pendant la Commune.

Il écrivait à la date du 20 mai 1871 :

« Versailles a attaqué Paris, il a lancé contre nous ses agents de police, qui crient :

là, il connaissait les bons coins, et savait où le dépenser.

Je sus le plus grand gré à Yvonne d'avoir corrigé son mari de l'habitude d'aller au cabaret et de l'avoir rendu économe. Ce devait être une femme courageuse, aimante et adroite, pour avoir osé l'épouser, pour avoir espéré de le corriger, et pour y avoir si bien réussi.

### IV.

— Allons ! dis-je en riant et en résumant d'un mot toutes les critiques que je venais d'entendre, Yvonne est une vilaine femme !

— Qui est-ce qui a osé dire cela ? cria, en se dressant sur ses jambes mal affermiées, un grand adolescent à longue chevelure pendante.

Epuisé par l'énergie qu'il avait déployée, il se rassit sans attendre la réponse, mit ses bras sur la table, sa tête sur ses bras, et recommença son somme si brusquement interrompu. Il était vêtu comme le sont les fermiers riches du pays. Il avait de la chenille à son chapeau, et portait, les uns par-des-

« Vive l'empereur ! » ses chouans et ses Bretons qui portent le drapeau blanc en criant : « Vive le Roi ! »

» Les bataillons parisiens, tenant haut et ferme le drapeau rouge, emblème du travailleur, ont repoussé les hordes versaillaises au cri de : Vive la République ! vive la Commune !

» D'un côté, vous avez la première ville du monde qui lutte avec un héroïsme admirable pour le triomphe de la République, c'est-à-dire pour la transformation politique et sociale de l'humanité ; de l'autre, une armée excitée par des généraux décebristes dont le but évident est de fonder, sur les ruines de Paris, une monarchie quelconque.

» A Paris sont debout et meurent les héros de la justice et de la civilisation, la sainte phalange de la République. A Versailles, tremblent dans leur peau les séides de Bonaparte, les transfuges de la démocratie, les souteneurs d'Henri V et les parlementaires affamés de portefeuilles et de décorations. Toute cette bande a pour chef un vieux ramolli (M. Thiers) qui a livré la France et la République à M. de Bismark et qui attend que Paris soit devenu un monceau de ruines et de cadavres pour se faire décerner les honneurs divins dans le palais du Monarque Soleil ! »

Enfin on lisait dans le numéro du 24 mai 1871 :

« Jour de deuil pour les uns, jour d'allégresse pour les autres ! Paris est vaincu, le foyer de la démocratie française est éteint !

» Réjouissez-vous, monarchistes de la branche aînée et de la branche cadette des Bourbons ; serviteurs dégoûtés de l'empire, la curée est aussi à votre portée. L'hallali vient de sonner pour tous les chiens de basse-cour. Disputez-vous la proie : la bête morte, arrachez-vous-en les lambeaux sanglants !

» Hosanna ! Gloria in excelsis ! le Pape va rentrer en pleine possession de ses domaines. Les mécréants de la libre-pensée ne tarderont pas à expier leurs forfaits. La nuit va étendre son voile sur les intelligences.

» Relevez la tête, généraux vaincus par l'étranger ! Vous venez de remporter une grande victoire. Vous avez retrouvé la plus belle de vos armées pour vaincre les enfants de la France. »

Est-ce clair ?

### Nouvelles extérieures.

#### ROME.

On mande de Rome à l'Agence Havas :

Les généraux des divers ordres religieux ont présenté leurs hommages au Pape, à l'occasion des prochaines fêtes de Noël. Le général des cisterciens a remercié le Pape pour l'énergie qu'il déploie à défendre les corporations religieuses, et pour le témoignage d'estime que le Saint-Père vient de leur donner en désignant quelques religieux pour la dignité de cardinaux.

Sa Sainteté a répondu que l'Eglise n'avait

rien à craindre de l'épreuve actuelle ; qu'elle avait toujours triomphé depuis dix-neuf siècles, et que la violence même de la persécution prouvait que cette épreuve touchait à sa fin.

L'*Osservatore romano* dément le bruit d'après lequel l'empereur d'Autriche aurait écrit au Pape une lettre l'invitant à se réconcilier avec le gouvernement italien.

#### ANGLETERRE.

Une dépêche de Londres d'avant-hier annonce qu'un ouragan violent a éclaté dans le nord de l'Angleterre. Les télégrammes sont interrompus, les dégâts sont énormes. Une tour qui s'est écroulée à Sheffield a tué sept personnes et blessé une trentaine. Beaucoup de cheminées ont été renversées, des toits ont été enlevés, plusieurs églises ont souffert à Halifax, Sheffield, Leeds et Glasgow.

On cite un grand nombre d'autres catastrophes occasionnées par cet ouragan sans précédents à Sheffield, par sa violence et ses terribles effets. Les pertes matérielles, par toute la ville, sont immenses.

#### SUISSE.

On écrit de Dijon :

Je trouve dans un journal radical suisse une bonne petite nouvelle, que je m'empresse de vous communiquer. Je traduis littéralement :

#### « FONTE DE LA CLOCHE IMPÉRIALE.

» Pour la seconde fois, la fonte de la cloche impériale destinée à la cathédrale de Cologne, pour laquelle l'empereur d'Allemagne a donné le métal formé des canons conquis sur les Français, est manquée. La coulée eut lieu régulièrement et sans explosion le 14 novembre, mais le moule ne se trouva point rempli. On avait cependant ajouté 60 quintaux de métal de plus que la première fois, ce qui portait la masse de bronze à 500 quintaux. On craint que cette masse brûlante n'ait effondré de son poids le moule de glaise. (Il paraît, par là, que le fondeur de cloches, Hamm, de Frankental, n'entend pas son affaire.) »

Je crois, au contraire, que M. Hamm doit être un des meilleurs fondeurs de tout l'empire, nos voisins n'ayant pas l'habitude de risquer leur argent ; mais la cloche offerte par Sa Majesté pourrait bien n'être pas l'objet d'une protection particulière du ciel.

Ce n'est pas tout d'avoir du bronze et du charbon, voire même un moule : il faut encore que la coulée réussisse ; et c'est là où le fondeur s'aperçoit que son talent ne suffit pas toujours.

Nos fondeurs politiques ont aussi tout l'attirail doctrinaire, tout le bagage constitutionnel, le moule de glaise de 1830 ; croyez-vous qu'ils finiront par y couler le bourdon qui doit sonner les joyeuses volées de la restauration et de la délivrance de la France ?

### III.

— Une femme qui le mène ! dit à son tour le cabaretier, furieux d'avoir perdu, en perdant Louis, une de ses meilleures pratiques.

— Alors, il ne vient plus ?

— Jamais ! jamais ! Monsieur, beugla mon hôte avec un attendrissement d'ivrogne. Un si joli buveur ! Vous souvenez-vous, vous autres, comme on riait autrefois ? Le cidre n'avait pas le temps de se piquer dans le tonneau, ni le vin non plus. Il boit de l'eau maintenant ; voilà un joli exemple !

— Ainsi, dis-je en prenant un air de profonde commisération, ces pauvres gens ne boivent que de l'eau ?

— Est-ce qu'on sait ce qui se passe chez eux ? Puisque je vous dis qu'elle le mène. Elle lui ferait boire de l'eau que cela ne m'étonnerait pas ; mais, en tout cas, c'est par pure méchanceté. Ce gueux de Louis gagne de l'argent ; il est fort, adroit, et pas bête. Il en a toujours gagné ; mais, dans ce temps-

sus les autres, je ne sais combien de gilets.

Comme je le regardais avec surprise, mon voisin me toucha le coude, et me dit en confidence, derrière sa main :

— C'est comme cela tous les soirs. Il l'avait demandée pour femme : elle n'a pas voulu de lui ; cependant ses parents ont de quoi. Ce sont ces gens qui exploitent la méfiance de Pierre-Levée. Cela lui a donné un coup ; il s'est mis à boire. Mais cela ne lui réussit guère, ajouta-t-il avec le dédain d'un buveur émérite.

Cette révélation nouvelle ne fit qu'accroître mon estime pour Yvonne.

Quand il fut temps de se séparer, chacun tira de son côté. Ce fut le père Leleux qui se chargea de reconduire l'héritier présomptif de la Pierre-Levée. Agissait-il ainsi par pure charité ? Il est permis d'en douter, car il n'était pas dans ses habitudes de se montrer charitable. Peut-être voyait-il, dans ses rêves d'avenir, l'adolescent chevelu conduisant à l'autel une certaine personne revêchée qui lui tenait de près.

### V.

Il est difficile d'entendre beaucoup parler d'une personne sans se faire involontairement une idée de son extérieur et de sa physionomie. Je connaissais Louis Troënnec depuis longtemps ; mais je ne connaissais pas Yvonne. Louis était pour moi l'idéal du beau Breton. Il avait les traits fins, délicats et fermes à la fois. J'avais toujours pensé qu'il se tirerait un jour ou l'autre de la société dans laquelle il vivait, et qui n'était pas digne de lui.

Je me représentais, par analogie, Yvonne comme une personne assez grande, avec des traits bien accentués et beaux comme ceux de son mari. Il était évident pour moi qu'elle devait être belle, et que ses yeux devaient avoir une expression particulière. Cette image s'était formée dans mon esprit, sans la participation de ma volonté, à mesure que j'entendais parler d'elle.

Je n'eus pas le temps de vérifier si mes conjectures étaient justes. Quelques jours après, une affaire importante me rappelait à Paris.



## Assemblée nationale.

Séance du 17 décembre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de la guerre.

Chapitre 1<sup>er</sup>. Administration centrale.

M. Jean Brunet. — Après les désastres qui ont bouleversé notre état militaire, la réorganisation de cet état présentait des difficultés exceptionnelles. J'avais été d'avis, dès le début, qu'on licenciât toute l'armée pour la réorganiser dans des conditions nouvelles. On eût ainsi inspiré confiance à l'Europe et réalisé d'importantes économies.

Le budget de la guerre est aujourd'hui de 466 millions. Si l'on y joint le compte de liquidation, les pensions de retraite, on arrive, pour cette année, à un chiffre de plus de 550 millions pour nos dépenses militaires.

A quel point en sommes-nous aujourd'hui, et serons-nous plus tard en état de nous défendre ? C'est un pénible tableau à faire ; mais la vérité l'exige.

Nous nous épouisons pour concilier des choses inconciliables, et, avec une dépense énorme, nous n'arrivons à rien.

Le principe que nous suivons, c'est d'entretenir la plus forte armée possible et de reléguer au second plan la défense territoriale.

C'est l'inverse qu'il faudrait faire. C'est sur le territoire qu'il faut asseoir l'organisation de notre force militaire. Il faut suivre l'exemple de la Prusse ; il faut que nos régiments, nos divisions soient attachés au territoire. Et alors nous pourrions donner à notre armée centrale un effectif moindre de 440 mille hommes. Ce système fortifierait et le territoire et la population, de façon que l'invasion ne pourrait s'étendre sans combat sur la France entière. (Très-bien !)

Le vice principal de notre organisation militaire est dans notre état-major.

Nous avons actuellement près de 690 généraux. N'est-ce pas excessif ? Ce ne sont pas les généraux qui ont manqué à la France ; pourquoi n'a-t-elle pas appelé à commander l'armée le comte de Palikao ? S'il avait été à la tête de l'armée de Paris ou de l'armée de l'Est, nous n'aurions pas éprouvé tant de désastres. L'armée allemande n'a pas moitié autant de généraux que nous. Cet excès nous oblige à créer des places pour les occuper. C'est une dépense énorme et un gaspillage de forces.

L'armement général, depuis trois ans que la guerre est finie, n'est pas encore commencé ; dans les Vosges, Metz et Strasbourg, l'Allemagne n'a pas perdu un instant ; et vous, vous ne savez pas encore ce que vous voulez faire.

De Strasbourg à Paris, les Prussiens n'ont pas trouvé, en 1870, une place sérieusement fortifiée.

La base de votre état militaire devait être la loi de recrutement ; vous avez voulu concilier le principe préconisé par M. Thiers, le principe de la loi de 1832, avec le principe du service obligatoire ayant une durée de trois ans. Cela vous a fait une loi inapplicable et que l'administration militaire s'efforce de ne pas appliquer. Les 54,000 hommes

A l'Exposition de peinture qui suivit, les critiques d'art me reprochèrent d'abuser de la Bretagne et des Bretons. Je pris l'avertissement en bonne part, et, pendant cinq ou six ans de suite, je passai mes vacances en Suisse, dans le nord de l'Italie, dans les Pyrénées. Au milieu de toutes mes préoccupations, le ménage Troënnec m'était complètement sorti de la mémoire.

(La fin au prochain numéro.)

UNE BONNE ANNONCE.

Il s'agissait d'un drame militaire où figurait un brave artiste qui avait un réel talent.

Au dernier acte de cet ouvrage à grand tralala, le général Bonaparte devait arriver au galop.

L'artiste, qui n'était pas cavalier de premier ordre, à ce qu'il paraît, fait faire une annonce.

Et le régisseur s'avancant :

— Messieurs,

Monsieur vous prie de l'excuser s'il paraît à pied au dénouement. Ignorant l'équitation, il espère que votre indulgence lui en tiendra lieu.

La rédaction de l'annonce eut un succès fou.

de la deuxième partie du contingent de 1872 ne sont pas encore appelés parce qu'il n'y a pas de crédits ; c'est un malheur considérable que cette tolérance pour l'inexécution de la loi.

Tous les jeunes gens, d'après la loi, sont soumis à l'inexécution du service militaire. Mais, tandis qu'ils sont ainsi placés sous le coup d'un ordre de départ, cet ordre se trouve suspendu pendant des mois, des années même. Cette situation précaire est pleine d'inconvénients, de dangers même.

Telles sont les observations que j'avais à faire.

Il faut appliquer la loi, ou la modifier si elle est mauvaise. Il faut créer à nouveau notre armement général, il faut porter une main sévère sur l'institution des états-majors.

Enfin, pour terminer, je rappellerai le principe que je formulais en commençant : c'est que la seule organisation capable de nous donner une armée puissante est celle qui prendra pour base le territoire.

M. Clapier dépose ensuite le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la nomination des maires et en donne lecture.

Il demande à l'Assemblée de déclarer l'urgence ; la loi n'a qu'un caractère transitoire. Quand il s'agit de remédier à un abus, le plus tôt est le mieux, et il ne faut pas laisser longtemps les populations dans l'incertitude.

La discussion pourrait avoir lieu après le vote du budget et avant la discussion sur les nouveaux impôts.

M. H. Brisson combat la demande d'urgence ; le moment n'est pas venu de répondre au réquisitoire qu'on vient d'entendre contre la France (Bruit), mais on ne peut supprimer la garantie des trois lectures pour une loi aussi grave.

C'est une loi de guerre contre le suffrage universel ; elle tend à dépasser les décrets dictatoriaux de 1852 : refuser de la discuter avec toutes les garanties que le règlement assure, ce serait révéler un parti pris et continuer la campagne entreprise contre la souveraineté nationale. (Bruit. — Applaudissements à gauche.)

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, dit que le gouvernement s'associe à la demande d'urgence.

M. Christophle combat la déclaration d'urgence. (La clôture !) La minorité de la commission demande la communication des dossiers relatifs aux révocations des maires pour s'éclairer sur l'urgence de la loi.

L'urgence, mise aux voix, est déclarée.

M. Bigot propose que la discussion du projet de loi soit fixée après le vote du budget des recettes et avant le vote des nouveaux impôts, comme l'a demandé la commission.

M. de Lavergne, président de la commission du budget, explique que c'est personnellement qu'il a émis l'avis dont a parlé M. le rapporteur. Il insiste sur la nécessité de ne pas scinder la discussion du budget.

M. Langlois dit que le rapport est prêt sur 120 millions d'impôts nouveaux. Si on ne les vote pas avant le 1<sup>er</sup> janvier, chaque jour de retard représentera une perte pour le Trésor ; on tire déjà le diable par la queue. (On rit.)

Il vaut mieux retarder de huit jours la loi sur les maires et voter d'abord les nouveaux impôts.

M. Clapier répond que le vote de la loi ne retardera pas beaucoup le vote des impôts, tandis que le vote des impôts apporterait un retard considérable au vote de la loi.

M. Wilson dit que la commission du budget est divisée. Plusieurs de ses membres demandent que l'Assemblée leur permette de se retirer un moment pour se consulter. (Aux voix !)

Plusieurs voix demandent que l'Assemblée remette à demain pour statuer.

L'ajournement à demain, mis aux voix, n'est pas prononcé.

La proposition de M. Langlois, tendant à mettre la loi sur les maires à l'ordre du jour après le vote des nouveaux impôts, est mise aux voix et n'est pas adoptée.

L'Assemblée décide que le projet de loi sera mis à l'ordre du jour après le vote du budget des recettes et des dépenses, et avant la discussion des impôts nouveaux.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit au ministre des affaires étrangères.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier au soir, le conducteur et les voyageurs de la voiture de Bourgueil ont retiré de l'Authion, à l'arche de la Ronde, un in-

dividu qu'un enfant avait aperçu se débattant dans l'eau.

Cet homme a été reconnu pour le sieur Tendon, âgé de 60 ans environ, sans profession ni domicile.

Tendon était dans la misère et se livrait fréquemment à la boisson. Peut-être, pris de vin, a-t-il perdu l'équilibre en passant auprès du parapet de cette arche et est-il tombé accidentellement dans l'Authion.

Lorsqu'il a été retiré, il donnait encore quelques signes de vie. Mais il a expiré entre les bras de ceux qui le soignaient.

### CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX.

Le conseil municipal d'Angers, dans sa séance du 42, a voté les résolutions suivantes, relativement aux chemins départementaux :

« 1<sup>o</sup> Le conseil accorde à la Compagnie concessionnaire des chemins de fer départementaux une subvention ferme ;

« 2<sup>o</sup> Il émet le vœu que la ligne de Faye à Chalonnes soit remplacée dans le premier groupe par la ligne de Martigné à Cholet, par Vihiers ;

« 3<sup>o</sup> La subvention sera de six cent mille francs si la ligne de Martigné est substituée à celle du Layon, et de quatre cent soixante-onze mille francs si la ligne du Layon reste maintenue dans la composition du premier groupe, ladite subvention payable en 15 annuités égales, de 40,000 fr. pour le premier cas ou de 31,400 fr. pour le second cas, la première des annuités ne devant être exigible qu'un an après la mise en exploitation du premier groupe ;

« 4<sup>o</sup> Cette subvention ne sera due par la ville d'Angers et ne sera acquise à la Compagnie concessionnaire qu'autant qu'elle se soumettra aux conditions stipulées dans la délibération du 42 avril 1872 et à la condition formelle que les travaux commenceront par la ligne d'Angers à Montreuil-Bellay et par la section de cette ligne qui touche à Angers ;

« 5<sup>o</sup> Il sera pourvu aux voies et moyens par une délibération spéciale dès que le chiffre définitif de la subvention aura été arrêté. »

Nous lisons dans *l'Impartial du Loiret* que trois jeunes gens de Bléneau, dont le plus âgé n'a que 22 ans, viennent d'être arrêtés sous l'inculpation de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

Depuis longtemps, il circulait des pièces fausses de 4 fr., 2 fr. et 5 fr. L'éveil était donné. Les moules ont été saisis et le crime est avoué ; mais on pense qu'ils avaient des complices éloignés. La justice informe.

Nous lisons aussi ce qui suit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

Hier, un individu qui venait d'acheter un pain chez un boulanger de Tours offrit en paiement une pièce de 2 fr. Le boulanger prit la pièce, et au premier coup-d'œil, il reconnut qu'elle était fausse.

— D'où vous vient donc cette pièce ? dit-il à l'acheteur.

— C'est ma femme qui l'aura reçue au marché.

— Eh bien ! votre pièce ne vaut rien ; reprenez-la, et si vous n'avez pas d'autre argent vous reviendrez me payer avec de la bonne monnaie.

L'individu se retira, et immédiatement il se rendit chez un marchand de la rue Colbert et y fit une emplette de quelque sous, offrant encore en paiement une pièce de 2 fr. fausse. Cette fois, celle-ci fut acceptée et le marchand rendit la différence. Mais à peine le client était-il parti que l'on s'aperçut de la tromperie.

On avertit la police et le coupable fut bientôt arrêté.

Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte du moule avec lequel il avait fabriqué les pièces de 2 fr. On a trouvé également plusieurs pièces fausses de sa fabrication.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Nous apprenons qu'on organise en ce moment à Poitiers une fête qui serait offerte aux officiers d'artillerie ou d'infanterie en garnison dans notre ville. Plusieurs fonctionnaires et des personnes notables de la ville se sont réunis à la préfecture, sur l'invitation de M. le préfet de la Vienne. Cette fête aurait lieu dans les premiers jours de janvier, et la salle des Halles serait déjà désignée. L'idée est excellente : car ce serait en

même temps l'inauguration du cercle militaire. On sait que cette belle salle doit avoir cette destination.

» Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet ; non-seulement il est bon de souhaiter la bienvenue aux troupes, qui, après avoir été si ardemment désirées, ont enfin été obtenues par notre ville, mais c'est d'un excellent exemple.

» Les fêtes de ce genre resserrent davantage les liens de cordialité qui doivent toujours unir la population à l'armée. »

## Faits divers.

Une affaire intéressante s'est déroulée récemment à la première chambre civile de la cour d'appel de Nancy, sous la présidence de M. le premier président Leclerc.

En juillet 1872, un sieur Tosecq, quincaillier à Verdun, ayant éprouvé une très-légère inflammation au pied, appela un médecin qui prescrivit un purgatif, le sulfonitrate de soude. A peine le médicament est-il absorbé que le malheureux Tosecq, âgé de quarante ans à peine, tombait dans les plus atroces souffrances, et périssait le soir même victime d'un empoisonnement manifeste.

Cet affreux événement provenait d'une déplorable erreur : au lieu de sulfonitrate de soude, substance inoffensive, on lui avait administré de l'acétate de baryte, poison des plus violents et nécessairement mortel. Le purgatif avait été fourni par un sieur C..., pharmacien à Verdun.

Celui-ci s'était fait envoyer la drogue en question par un fabricant de produits chimiques et pharmaceutiques de Paris, M. Casthelay. Vérification faite, il fut constaté que l'erreur avait été commise par un sieur Coueffin, préparateur de M. Casthelay ; Coueffin avait expédié de l'usine, à la maison de débit à Paris, deux flacons, l'un contenant du sulfonitrate de soude, l'autre de l'acétate de baryte, et il s'était trompé d'étiquette.

Le pharmacien de Verdun n'avait pas vérifié la nature de la substance qu'il avait reçue, et de confiance il l'avait envoyée au malade. A la suite de ce fait, le pharmacien, Casthelay et Coueffin furent traduits devant le tribunal de police correctionnelle de Verdun, sous la prévention d'homicide par imprudence et condamnés à des peines d'amende.

Le tribunal civil de Verdun accorda huit mille francs de dommages-intérêts, dont six mille cinq cents francs pour la fille du défunt et quinze cents francs pour la mère. Cette indemnité ayant paru insuffisante, la veuve fit appel de la décision de la cour de Nancy.

La cour a accordé une somme de vingt-et-un mille francs de dommages-intérêts, dont dix-sept mille francs appartiendront à la veuve, et quatre mille à la mineure. Casthelay devra payer neuf mille francs, Coueffin aussi neuf mille francs et le pharmacien trois mille francs.

LES ORANGES.

Les oranges ont été rarement aussi abondantes que cette année. La Halle de Paris en est bondée.

On ignore généralement que ces fruits, si beaux et si dorés à la devanture des marchands, sont cueillis verts.

C'est le voyage et un séjour plus ou moins prolongé chez les marchands en gros qui les mûrissent.

Les meilleures oranges sont celles de Malte, de Majorque, de Valence, de Messine et de Palerme.

Le *bon Portugal*, préconisé par les marchands, n'est plus qu'une tradition.

Le département du Var est à peu près le seul de la France qui expédie des oranges à Paris.

L'Algérie, depuis vingt ans, nous en envoie d'immenses cargaisons. Blidah et Koleah nous en expédiaient déjà près de 7 millions en 1852 ; aujourd'hui nous en recevons plus de dix millions.

Les oranges se vendent à la Halle par caisses de 200, de 300, de 400 et de 500.

La caisse de 500 vaut 25 fr. ; ce sont les oranges de dernière qualité. Les plus belles, celles qui arrivent dans les caisses de 200, varient de 25 à 35 fr. la caisse.

Il est assez difficile d'évaluer le mouvement d'affaires auquel donne lieu annuellement le commerce des oranges : c'est par dizaine de millions qu'il faut compter.

Pour les articles non signés : P. GODET.



**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.  
**Le Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.  
 L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.  
 Le 45<sup>e</sup> fascicule, GAL à GEN, est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

**ALLUMETTES CHIMIQUES**  
 Les personnes des divers cantons des arrondissements de Saumur et de Baugé, qui désireraient sous-traiter de la vente des allumettes chimiques, peuvent s'adresser, dès aujourd'hui, à M. E. MOLLAY fils, rue Neuve-Beaufort, à Saumur.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an; terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, partres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENTÈRE, place du Pilon.

**LA C<sup>o</sup> FRANÇAISE**  
 VEND SON  
**CHOCOLAT**  
 QUALITÉ SUPÉRIEURE  
 Toujours 2 fr. le 1/2 kilogramme,  
 ET SON  
**CACAO EN POUDRE**  
 2 fr. 50 le 1/2 kil.  
 Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicate farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

L'heureuse guérison de S. S. le Pape.  
 « Rome, 21 juillet. — La santé du Saint-Père est excellente; elle l'est surtout depuis que, s'abstenant des remèdes, il fait presque exclusivement usage de l'excellente *Revalescière du Barry*, qui a opéré sur sa personne des effets surprenants. »  
 (Gazette du Midi, Marseille.)

Cure N<sup>o</sup> 78,364.  
 M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N<sup>o</sup> 68,471.  
 M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE 1873.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . . . .	57	90	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	815	»	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	283	75	10
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	83	50	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	646	25	1	25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	422	50	1
5 % jouissance 22 septembre. . . . .	72	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	328	75	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	360	»	6
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	523	75	»	1 25	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	93	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt. . . . .	348	75	3	25	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré . . . . .	93	90	»	Est, jouissance nov. . . . .	493	75	»	»	Orléans . . . . .	294	75	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	217	50	1	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . . .	893	75	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	281	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	417	50	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	615	»	»	»	Est . . . . .	270	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	442	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1032	50	»	»	Nord . . . . .	287	25	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	289	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	830	»	2	50	Ouest . . . . .	276	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	255	75	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	523	50	»	2 50	Midi . . . . .	279	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	4375	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	905	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt. . . . .	452	50	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	707	50	»	5	Vendée . . . . .	226	25	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	452	50	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	13	50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	350	»	»									

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, DEUX MAISONS**  
 Situées à Saumur.

La première, grande rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 15, occupée par M. Renard, boucher, et M<sup>me</sup> Morin; la seconde, rue de la Visitation, joignant une école, Rabouin et la rue de la Cour-d'Offard.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON**

PROPRE AU COMMERCE  
 A Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 72 et 74,  
 Occupée par M. Milon, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain.  
 L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874; il lui sera donné toutes facilités de paiement.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 En détail, par lots, au gré des acquéreurs,  
**LA PROPRIÉTÉ DES LOGES**

D'une contenance de 180 hectares,  
 Communes de La Breille et de Brain-sur-Allonnes,  
 Comprenant : deux fermes et une réserve, consistant en un beau clos, étang, prés, terres, parc, bois et landes.  
 S'adresser à MM. FRANCVILLE et DUPUY, de Courléon, mandataires de M. et M<sup>me</sup> GIRARD-GUÉRIN, qui se trouveront les dimanches aux Loges et les mardis à Bourgueil, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (495)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, 1<sup>o</sup> UNE MAISON**  
 Située à Saumur, rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 10,

Composée : au rez-de-chaussée, de deux pièces; même distribution au second; grenier et mansardes sur le tout; cave au-dessous de la maison; cour couverte, terrasse, pompe, lieux d'aisances;

**2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON**  
 Sise aussi à Saumur, même rue, n<sup>o</sup> 12,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une cuisine et salle à manger; au premier étage, quatre pièces; au deuxième étage, même distribution; au troisième, cinq chambres; grenier sur le tout; caves sous la maison; cour couverte, écurie, lieux d'aisances et pompe.  
 Toutes facilités de paiements.  
 Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A VENDRE TROIS MAISONS**

Situées à Bagnaux, rue des Pauvres,  
 Comprenant chambres à feu, four, puits, caves, écuries et petits jardins bien affrétés.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NORMAND, rue des Pauvres.

Mairie de Chacé.

**A VENDRE**  
 Le dimanche 28 décembre 1873, à une heure du soir,

**237 PEUPLIERS**  
 Complantés sur le territoire de la commune de Chacé, savoir :  
 Cent vingt-et-un au marais de Saint-Just, marqués et numérotés, et divisés en trois lots.  
 Cent seize, au Gué-de-la-Chaintre, près le pont de Chacé, marqués et numérotés, également divisés en trois lots.  
 Pour renseignements, s'adresser au secrétariat de la mairie. (510)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**  
 Située rue du Pressoir-Saint-Antoine, 16,

Comprenant cave voûtée, six pièces, mansarde et grenier; cour et jardin.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (437)

**A CÉDER BON DÉBIT DE TABAC A SAUMUR.**

S'adresser au bureau du journal.

**RECETTE DES FINANCES. ON DEMANDE A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,  
**UNE GRANDE ET BONNE MAISON**

Avec jardin, écurie, remise, et pouvant se prêter à l'installation des bureaux de la Recette. (500)

**A AFFERMER**  
 Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,  
 Un logement et un moulin, dans le même enclos.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE D'OCCASION,**

**QUATRE BELLES LAMPES**  
 Dont deux en porcelaine.  
 S'adresser à M. François PÉRCHE, à Saumur. (195)

**VINS ET LIQUEURS EN GROS.**

**ON DESIRE REPRÉSENTER**  
 pour la vente des vins du pays et les liqueurs, plusieurs départements.  
 S'adresser, avec prix, à M. N. J., poste restante, Rennes (Ille-et-Vilaine). (512)

**Le Moniteur de la Banque**  
**4 fr. PAR AN** Journal financier (6<sup>e</sup> année), pour Paris et les Départements.  
 Paraissant le dimanche (52 n<sup>o</sup> par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.  
 Abonnements d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

**ENTREPRISE H. LEFÈVRE**  
 LOUEUR DE VOITURES  
 Rue du Portail-Louis, N<sup>o</sup> 17, SAUMUR

**NOUVEAU SERVICE D'OMNIBUS**  
 ENTRE SAUMUR ET SAINT-FLORENT  
 Tous les jours, à partir du 25 décembre 1873.

**HEURES PRÉCISES DES DÉPARTS**

<b>De SAUMUR pour SAINT-FLORENT</b>	<b>De SAINT-FLORENT pour SAUMUR</b>
Bureau : H. Lefèvre.	Bureau : Café du Centre.
9 heures 1/2, le matin.	10 heures, le matin.
2 — le soir.	2 heures 1/2, le soir.
4 — 1/2, le soir.	5 heures, le soir.

**PRIX DES PLACES**  
 Voyageur sans bagages . . . . . » 50 c.  
 Voyageur avec bagages, jusqu'à 30 kilogrammes. . . . . » 75  
 Excédant, par kilogramme . . . . . » 02

**COMMISSIONS ET ARTICLES DE MESSAGERIE.**  
 ITINÉRAIRE, qui ne peut être modifié, ni par les voyageurs, ni par le conducteur :  
 Rue du Portail-Louis (départ).  
 Rue d'Orléans.  
 Rue de Bordeaux.  
 Pont-Foucharde et Nouvelle-Lévée.  
 Arrivée : Saint-Florent, Café du Centre, chez Lefay, dit Coton.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.